

La Charte de l'Adhérent

La charte de l'adhérent réunit les membres de notre profession et représente le lien de conviction qui unit les membres de notre syndicat. Chacun de ses signataires se doit de la défendre et de la promouvoir.

RÉUNIS CE JOUR, LE 24 SEPTEMBRE 2009, À LA BAULE

Nous, infirmières et infirmiers libéraux du Sniil, considérons comme essentielles la défense et la promotion de l'exercice libéral.

La mission du Sniil est de représenter et de défendre toutes les infirmières et tous les infirmiers libéraux, syndiqués ou non, en étant présents, au quotidien, sur le terrain comme dans toutes les instances.

La conviction de ses membres est que la pérennisation de l'exercice libéral et la reconnaissance à sa juste valeur de la profession ne peuvent être défendues que dans le respect de valeurs d'éthique, de progressisme et d'authenticité.

LE Sniil S'ENGAGE À :

- **Défendre la valorisation de toutes nos compétences, notamment dans le domaine de la prévention et de l'éducation, afin d'améliorer la prise en charge globale du patient.**
- **Amener les instances à prendre conscience de l'étendue de nos compétences.** Notre proximité, notre mobilité et l'obligation de continuité des soins contribuent à une plus grande efficacité du système de santé.
- **Participer à l'évolution de l'exercice en s'impliquant dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de santé.**
- **Renforcer la coopération** avec tous les acteurs médico-sociaux du secteur hospitalier au secteur ambulatoire. Nous sommes tous partenaires.
- **Garantir aux usagers des pratiques de qualité** en favorisant la formation continue indispensable à l'actualisation de nos compétences.

A SON NIVEAU, CHAQUE ADHÉRENT DU Sniil S'ENGAGE À PORTER LES VALEURS ET LES PROPOSITIONS DU SYNDICAT, SANS A PRIORI MAIS AVEC UNE VOLONTÉ FERME DE DÉFENDRE NOS CONVICTIONS.

